

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 26 mars 2009

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 130 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Francis ALLOUCH - Michel AMBROSINO - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Gérard BISMUTH - Alexandre BIZAILLON - Roland BLUM - Jean-Louis BONAN - Sylvia BONIFAY - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Vincent BURRONI - Xavier CACHARD - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - René CANEZI - Laure-Agnès CARADEC - Eugène CASELLI - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Didier DAVITIAN - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Eric DIARD - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Victor Hugo ESPINOSA - André ESSAYAN - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - François FRANCESCHI - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Francis GIRAUD - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Jean-Noël GUERINI - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Robert HABRANT - Paul HUBAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Laurence JOUANDON - Evelyne KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Albert LAPEYRE - Eric LE DISSES - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Michel LO IACONO - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Myriam MALLIA - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Martine MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Roger MERONI - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Renaud MUSELIER - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Christine ORTIZ - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gerard PEPE - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Roland POVINELLI - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Gérard SBRAGIA - Pierre SEMERIVA - Daniel SIMONPIERI - Paul SORGE - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Jean-Pierre TEISSEIRE - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - André VARESE - Martine VASSAL - Jean VIARD - Clément YANA - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Joëlle BOULAY représentée par Pierre SEMERIVA - Marie-Thérèse CARDONA représentée par Gérard SBRAGIA - Eric DI MECO représenté par Myriam SALAH-EDDINE - Frédéric DUTOIT représenté par Christine ORTIZ - Joël DUTTO représenté par Patrick MAGRO - France GAMERRE représentée par Sabine BERNASCONI - Haouaria HADJ CHICK représentée par Abdelwaab LAKHDAR - Michel ILLAC représenté par André MOLINO - Mourad KAHOUK représenté par Maxime TOMMASINI - Alain LAURENS représenté par Antoine LORENZI - Laurent LAVIE représenté par Jean BRUNEL - Jean-Paul MARIA-FABRI représenté par Henri MATTEI - Sylvie NESPOULOUS représentée par Olivier AGULLO - Frédéric OUNANIAN représenté par Martine MATTEI - Gilles PAGLIUCA représenté par Robert HABRANT - Guy PONTOUS représenté par Corinne LEGAL - Tahar RAHMANI représenté par Philippe SAN MARCO - Jean-Pierre REPIQUET représenté par Vincent GOMEZ - Jocelyn ZEITOUN représenté par Clément YANA.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Jean-luc BENNAHMIA - Olivier BLANC - Pascal CHAIX - Bernard GIRAUD - Fabrice JULLIEN-FIORI - Christophe MADROLLE - Danielle MILON - Christel SIMONETTI-ACHARD.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à la majorité

DEV 002-1150/09/CC

■ Opération d'Intérêt National Euroméd.- Approbation d'une convention pour la participation de la Communauté Urbaine à l'Etablissement Public d'Aménagement Euroméditerranée pour l'année 2009

DGADDATC 09/2645/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Selon la délibération n° ECO1/767/CC du 10/10/2005, le Conseil de Communauté a approuvé le protocole de partenariat de l'Opération d'Intérêt National Euroméditerranée pour la période 2006-2012.

Ce protocole a été signé par l'ensemble des partenaires le 15 décembre 2005 et organise , avec le protocole financier 2000-2006, les financements publics de l'OIN Euroméditerranée.

Ainsi en 2009, pour financer ses actions et opérations, l'EPAEM prévoit d'appeler un montant de 31 millions d'euros de participations auprès des partenaires publics de l'opération (Etat, collectivités locales, EPCI).

Ces opérations ont fait l'objet d'une discussion budgétaire au sein de l'EPAEM et chaque collectivité partenaire devra approuver les engagements financiers annuels qui lui incombent.

La participation proposée en 2009 pour la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole est évaluée à 3,998 millions d'euros, somme correspondant aux principes du protocole de partenariat 2006-2012 (financement apporté au titre de l'achèvement du précédent protocole financier 2000-2006 et financement nécessité par les opérations nouvelles 2006-2012) ainsi qu'aux besoins de financement du budget 2009 de l'EPAEM tel qu'adopté par son Conseil d'Administration dans sa séance du 18 décembre 2008 pour des montants de 44,016 Millions d'Euros en autorisations de programme et de 53,798 Millions d'Euros en crédits de paiement.

Ce budget 2009 de l'EPAEM est en forte progression du fait notamment de la montée en puissance des opérations Cité de la Méditerranée et St Charles.

En particulier, le budget en paiement se caractérise par une dizaine de marchés de travaux et de maîtrise d'œuvre répartie entre les trois ZAC pour 12, 6 Millions d'Euros, des paiements significatifs sur les conventions de financement de travaux avec les partenaires de l'EPAEM et en premier lieu MPM ainsi que des moyens généraux (études urbaines, promotion économique et communication, fonctionnement général) en baisse relative.

Voici les éléments caractéristiques des actions en 2009 :

Joliette :

- engagement des phases 3 et 4 du Bd de Dunkerque,
- engagement des travaux place Méditerranée – bassin de rétention,
- paiement des dernières acquisitions / évictions (M2 et M3),
- solde des paiements sur Mirès phases 1 et 2.

St Charles :

- paiement du solde acquisitions / évictions,
- démolition et terrassement secteur des 13 escaliers,
- engagement de la MOE sur Cœur de ZAC/Nedelec,
- engagement des travaux A7 Leclerc phase 1 (démolition tablier et voie provisoire).

CIMED :

- engagement des travaux sur le quai de la Joliette (secteur 6) , Mirabeau/Chanterac et voie Nouvelle/ Louis de Grâce,
- paiement de 17 Millions d'Euros à la mi exécution des travaux sur l'Axe Littoral Tr2, de 2, 6 Millions d'Euros à MPM à la notification de la DSP mi 2009 pour l'aménagement du parking J4.

Extension :

Engagement du Plan guide et d'études urbaines et techniques

Etudes et Communications urbaines :

Concernent les études transversales Habitat / Logement ainsi que les productions cartographiques du projet.

Développement Economique :

Les actions de développement, d'accompagnement de prospects, de promotion et de communication économique vont se poursuivre, parfois avec certains ajustements rendus nécessaires.

La convention de financement proposée prévoit deux versements échelonnés sur appels de fonds de l'EPAEM correspondant aux besoins prévisionnels de l'EPAEM en 2009 ainsi qu'un compte rendu de l'exécution de cette convention qui sera présenté à l'issue de l'exercice budgétaire :

- 1^{er} versement de 2 000 000 Euros dès notification de la convention,
- 2^{ème} versement de 1 998 000 Euros en septembre 2009

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- Le Décret n°95-1102 modifié du 13 octobre 1995 portant création de l'Etablissement Public d'Aménagement Euroméditerranée ;
- Le Décret n°95-1103 du 13 octobre 1995 inscrivant l'opération d'aménagement Euroméditerranée par les Opérations d'Intérêt National ;
- Le protocole financier 2006-2012 du 15 décembre 2005 ;
- La délibération ECO 1/767/CC du 10 octobre 2005 approuvant le protocole de partenariat de l'Opération d'Intérêt National Euroméditerranée 2006-2012 ;
- La délibération ECO 5/872/CC du 17 décembre 2004 portant approbation de l'autorisation de programme pour la période 2005-2006 ;
- La délibération ECO 1/170/CC du 30 mars 2006 portant approbation de l'autorisation de programme pour la période 2006-2012 ;
- La délibération du 18 décembre 2008 de l'Etablissement Public d'Aménagement Euroméditerranée approuvant le budget 2009

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Le caractère essentiel de l'Opération d'Intérêt National Euroméditerranée

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvée la convention ci-annexée déterminant les conditions de participation de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole fixée à 3,998 millions d'euros au financement des opérations de l'Etablissement Public d'Aménagement Euroméditerranée pour l'année 2009.

Article 2 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine ou son représentant est autorisé à signer cette convention.

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget de la Communauté Urbaine – Sous-Politique B330 - Nature 20418 - Fonction 90 – Opérations 04/00268 – 2006/00005.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué aux
Finances et au Budget

Jean-Pierre GIORGI

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Développer l'Economie et Servir l'Emploi

Francis ALLOUCH

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI